

de Charles Valentin**Pourquoi Jérôme Cahuzac est (presque) innocent**Par **Les Echos** | 09/04 | 07:00

L'ancien ministre du Budget s'est rendu coupable de trois fautes inexcusables : une faute fiscale (dissimuler des revenus), une faute d'exemplarité (appuyer l'idée que la classe politique est à la fois menteuse et corrompue) et une faute de morale (mentir à chacun). La première aura coûté au fisc quelques centaines de milliers d'euros d'impôts, la deuxième et la troisième, plus difficiles à évaluer, sont sans doute plus importantes en conséquences, mais doivent être partagées entre tous ceux qui ont fauté de la même façon. A court terme, l'effet sera fort dans les sondages. A moyen terme, il est probable que l'effet sera plus diffus, et peut même être positif s'il conduit à un « choc » de morale. Retenons donc un préjudice à la nation de l'ordre de quelques millions d'euros.

Pour juger de la gravité de ces fautes, il est utile de les comparer à des référentiels du même secteur. Ainsi, la hausse du SMIC de 10 % qui a suivi les 35 heures aurait coûté 400.000 emplois. Si l'on suppose qu'il faudra dix ans pour annuler cet effet, le coût économique est de l'ordre de 100 milliards d'euros. Cette faute ayant été partagée entre la gauche (qui a créé les SMIC multiples), la droite (qui a augmenté le SMIC) et les commentateurs économiques (qui ont fait croire que garder plusieurs SMIC était impossible, alors que l'Allemagne en a un par secteur). En estimant à cent personnes le nombre de « complices » de cette erreur économique, la faute de chacun est de l'ordre de 1 milliard.

Plus grave encore est la faute des décideurs qui, depuis les années 1980, ont laissé s'installer le chômage de masse. Si l'on estime que les deux tiers de ce chômage sont évitables, le préjudice est de l'ordre de 1.000 milliards. Il doit être partagé entre un nombre un peu plus large de décideurs, d'experts, de hauts fonctionnaires, mais aussi d'hommes politiques qui, sans avoir été au pouvoir, ont contribué à créer une situation favorisant les « insiders », mais interdisant aux « outsiders » (jeunes notamment) d'accéder à l'emploi. En estimant à 1.000 les « meneurs » de ce gang, leur faute individuelle est, là encore, de 1 milliard par tête.

Les hauts salaires ont, partout dans le monde, progressé sans rapport avec la valeur apportée un peu partout dans le monde. Des revenus exubérants qui ont crû depuis des années alors que la croissance étant survitaminée par des bulles comme celles des subprimes sont restées à des niveaux élevés. Mais le choix d'une taxe à 75 %, injustifiée (les 2.000 contribuables concernés payaient moins de 15 % de taux moyen : pourquoi ne pas se limiter à fixer un taux élevé, par exemple de 50 %, mais faire en sorte que tous le payent) et inapplicable, a laminé l'image économique de la France à l'étranger. Elle nous coûtera des investissements, des emplois et de la croissance. La petite dizaine de personnes qui ont conçu cette bombe à fragmentation a commis, par ignorance ou par cynisme, un préjudice qui dépasse probablement le milliard par personne.

Autre exemple, les normes sur les ascenseurs ont été fortement renforcées à la suite d'un accident ayant entraîné une mort tragique - mais davantage lié à un sabotage qu'à une insuffisance de normes. Leur surcoût, estimé entre 5 et 8 milliards, répond moins à un besoin qu'à une mauvaise évaluation des propositions identifiées, doublée d'une volonté politique à répondre par un texte à l'émotion publique. La centaine de coupables ont commis une faute de quelques dizaines de millions chacun.

Dans la vision nietzschéenne de la morale, on doit mener sa vie de façon à pouvoir souhaiter qu'elle se répète éternellement. S'il devait remonter le temps, il est certain que Jérôme Cahuzac n'ouvrirait pas à nouveau un compte en Suisse : à cet égard, il a donc commis une

faute morale, qu'il a d'ailleurs reconnue. Mais, même si elle est moins visible et fascine peu les commentaires politiques, pire est la faute de ceux qui ayant la possibilité de remonter le temps auraient probablement commis une « double faute », puisqu'ils auraient sans doute maintenu les décisions pour des préjudices souvent 10 ou 100 fois plus importants.

Charles Valentin

Charles Valentin est haut fonctionnaire

Share 4

A LIRE AUSSI

C'est ainsi que les (très) riches vivent

Affaire Cahuzac : une nouvelle cascade de révélations

Ils gagnent au loto et partagent avec une collègue

La France tombe dans une hystérie collective

DITES-LE EN CITATIONS

Tous droits réservés - Les Echos 2013